

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne.
RÉCLAMES: 25 centimes.
— On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. M. Havaux, Laffitte-Bullier, 4, Cio place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 23, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 20 DÉCEMBRE 1872

BOURSE DE PARIS
DU 19 DÉCEMBRE

3 0/0	53 45
4 1/2	76 ..
Emprunt 1871	84 55
Emprunt 1872	86 85

DU 20 DÉCEMBRE

3 0/0	53 50
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	84 57 1/2
Emprunt 1872	87 02 1/2

LE DROIT DE PAROLE

Après l'institution d'une seconde Chambre, ce sur quoi M. Thiers a le plus vivement insisté dans la commission des Trente, est le droit qu'il prétend garder de prendre part aux débats parlementaires. Comme les lutteurs antiques que l'on voyait, jusqu'aux derniers tressaillements de leurs muscles, venir faire couronner leurs cheveux blancs, au milieu de l'arène, le président de la République veut, tant que ses forces ne le trahiront pas, aborder cette tribune qu'il a, depuis un demi-siècle, occupée en maître. On a beau lui objecter mille bonnes raisons dont la meilleure est le besoin d'éviter le retour de crises aiguës, il ne veut rien entendre et tient à faire tourner toujours.

Son moulinet moulant fleur et verdure
Dont le haut bruit jamais ne périra.

Nous sommes pleins de condescendance pour cette passion du vieux jouteur parlementaire que plusieurs générations ont admiré et applaudi; nous comprenons toute la portée et aussi toute l'armertume du sacrifice qu'on lui demande de faire, mais nous jugeons qu'il est d'une nécessité absolue et nous pensons qu'il s'y faut résigner; nous en serons d'ailleurs punis nous-mêmes, car si M. Thiers éprouve peine et souci à ne parler plus, nous éprouvons chagrins et regrets à ne plus l'entendre.

Mais les intérêts les plus immédiats et les plus considérables exigent pourtant qu'il en soit ainsi.

« En admettant que vous puissiez m'éloigner absolument de vos délibérations, vous n'écarteriez pas la possibilité d'une crise gouvernementale » a dit M. Thiers.

Ceci est une erreur d'appréciation et de doctrine; M. Thiers est le chef de l'Etat, le personnage le plus haut placé dans le gouvernement, celui dont le prestige doit être le plus éclatant; eh bien! en prenant part à des débats parlementaires, un chef d'Etat, monarque ou président de la République, s'offre directement aux coups de ses adversaires sans que la majesté de sa grande situation puisse lui servir d'épave; le pouvoir se déconsidère alors, s'amointrit et risque de perdre en influence ce qu'il gagne en

satisfaction personnelle; la conséquence fatale de cette déconsidération inéluctable n'est point d'éviter des crises mais bien au contraire de les rendre plus fréquentes, de leur donner une ardeur plus dure et de les faire plus difficiles à calmer.

Ceci est dit en thèse générale et peut s'appliquer à tous les gouvernements; si l'on s'arrête à considérer le cas particulier qui nous occupe, on entrevoit le danger plus grand encore eu égard au caractère inévitable, procédant souvent de la nervosité, de M. le président de la République; la contradiction le froisse, l'enflamme; il dépoille son manteau et redevient l'ardent lutteur qu'il pouvait, qu'il devait être même avant d'avoir reçu l'investiture de la puissance.

Pour n'en citer qu'un exemple, il suffit de se reporter aux débuts de la crise que nous venons de traverser et que radicaux et officieux s'appliquent à prolonger encore. Si, lors de l'interpellation de l'honorable général Changarnier, M. Thiers n'était pas venu se substituer au ministre directement visé par elle et le couvrir de sa responsabilité qui n'était point en cause, le ministre était absous ou renversé par l'Assemblée et tout était fini. M. Thiers a voulu qu'il en fut autrement, il a parlé, mal parlé, nous devons le constater, et les résultats du conflit né de sa parole se chiffrent par des millions que compte en moins, dans sa caisse, le monde commercial petit et grand.

A cela M. Thiers oppose les votes qu'il a su conquérir relativement à l'armée et à l'impôt sur le revenu: « Si je ne vous avez pas convaincus, dit-il, je me serais retiré et la crise gouvernementale n'était point évitée. »

M. Thiers a des ministres capables (au moins un) d'interpréter absolument sa pensée, de développer brillamment et aussi catégoriquement que lui-même, ses idées sur les choses, il peut donc obtenir des résultats semblables sans s'exposer aux dangers que nous signalons.

Certes, le droit de parole appartient à un chef d'Etat, nous sommes loin de le nier, mais dans certaines circonstances voulues, grandes, magistrales, solennelles qui dérivent de la majesté du pouvoir, comme la lecture d'un Message par exemple; dans tout autre temps et dans toute autre circonstance, le droit de parole est plus que dangereux; il est funeste aussi bien à celui qui gouverne qu'à ceux qui sont gouvernés.

C'est un grand sacrifice qu'on exige de M. Thiers, nous le répétons, mais il ne saurait se refuser à s'y résoudre, l'intérêt du pays le lui commande, et le bien de la France l'exige, car autrement la tranquillité qui nous est si nécessaire ne serait qu'à la surface, sans que le lendemain lui soit assuré d'avance et chaque minute pourrait la troubler, la détruire encore.

L'Assemblée a décidé qu'elle suspendrait ses délibérations à partir du 23 décembre jusqu'au 6 janvier; la Commission des Trente s'est également ajournée jusqu'au moment où l'une de ses deux sous-commissions pourra lui communiquer des résolutions sur les propositions qui leur ont été soumises. On doit, évidemment, en conclure que tout nouvel incident parlementaire relatif aux difficultés constitutionnelles est renvoyé, au moins à la seconde semaine du mois de janvier 1873.

Nous n'avons pas de Cincinnatus, a dit M. Thiers dans son discours à la Commission de Trente, mais nous avons des Catilina; ce qui manque, c'est Cicéron.

C'est le tort des sociétés défallantes de passer par Catilina pour arriver à César.

M. Thiers a reçu, lundi, une députation des négociants de la Seine-Inférieure, qui lui a été présentée par M. Pouyer-Quertier. Les honorables industriels ont soumis au président des observations très nettes sur les inconvénients que présente la nouvelle loi économique pour ce qui concerne les exportations. M. Raoul-Duval accompagna M. Pouyer-Quertier.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 19 décembre 1872.

La commission des trente, malgré le discours de M. Thiers, n'a rien voulu changer à ses résolutions et a décidé, hier, comme vous l'avez vu, que les deux sous-commissions s'occuperaient séparément des deux questions qu'elles ont à examiner. Comme la majorité de droite est maîtresse dans les deux sous-commissions, il est évident que la première, celle chargée de régler la responsabilité ministérielle, devancera la seconde pour présenter son rapport.

Dans la séance de la commission, hier, on a beaucoup remarqué que les membres qui ont montré le plus de fermeté à maintenir les résolutions votées sont ceux du centre droit, le duc de Broglie, MM. Batbie et Germonière.

Le duc d'Audiffret-Pasquier et M. Grivart (Ile et-Velaine), sont, dit-on, les membres de la commission qui se montrent le plus disposés à faire des concessions à M. Thiers sur le terrain constitutionnel, tout en déclarant qu'ils ne se sépareront pas de la majorité.

Eh bien! tout ce qui se passe, depuis le 14, ne promet-il pas qu'il y avait plus de tactique que de sincérité dans l'évolution dont M. Dufaure s'est fait l'orateur dans la soirée de samedi? Ce n'est pas à la droite que l'on pourrait reprocher de n'avoir pas mis la plus loyale confiance à accueillir les paroles du

garde des sceaux et d'avoir donné à son adhésion le moindre sous-entendu.

Le langage tenu par M. Thiers, lundi, devant la commission des trente; le sens que lui donnent les feuilles démocratiques avec un si parfait accord, autorisent à croire que le discours de M. Dufaure a été surtout inspiré par le désir de concilier au gouvernement le bon vouloir de la commission chargée de régler le pouvoir de M. Thiers. Il est fâcheux de mettre un tel doute, à deux jours de distance, dans le cœur des honnêtes gens. Aujourd'hui la défiance n'est pas seulement permise, elle est nécessaire pour déjouer une manœuvre, si manœuvre il y a.

M. Thiers persiste à repousser la responsabilité ministérielle, alors qu'il s'obstine à conserver un ministère où la majorité fondamentale n'a pas un homme à elle. — Elle devrait inspirer et diriger la politique, elle est tenue à distance. — Veut-on l'obliger à démolir le ministère pièce par pièce? Aujourd'hui M. Lefranc, demain, M. J. Simon; après M. de Résumat, pour les voir remplacés par des équivalents un peu moins usés? — En vérité, c'est abuser de la longanimité de la Chambre.

M. Thiers veut, à tout prix, conserver le pouvoir, et pour cela il veut créer un dualisme au milieu duquel il puisse continuer le jeu de bascule qui affaiblit tous les ressorts. — Il veut une force qui pousse, une qui retienne et lui entre deux, comme un roi constitutionnel. — On sait la vanité de cette conception; se laisserait-on prendre à la folie d'y revenir?

M. Thiers ne veut pas tout de suite d'une loi de réforme électorale — il ajournerait cette question capitale aux derniers jours de l'Assemblée. Les mauvaises élections ne l'effrayent pas. — La Chambre sera un peu plus recrutée par des gens de la gauche, qu'importe! il ne croit pas à de très-bonnes ni à de tout-à-fait mauvaises élections. — On aura le médiocre, c'est justement ce qu'il lui faut. — L'attitude de la commission des trente permet d'espérer qu'elle voit clair dans ces déclarations ambiguës et qu'elle va droit aux réformes nécessaires, sans se laisser empêtrer dans le réseau des petites raisons de M. Thiers.

La commission est investie d'un pouvoir considérable, supplions-la de s'en servir pour faire sortir du vote de samedi les conséquences que nous en attendons pour le salut du pays.

M. Dufaure a pu vouloir être très-habile, on saura plus tard ce qu'il peut penser de sa tactique; mais à coup sûr, il a été très-éloquent pour faire justice du radicalisme, et l'effet de son discours, affiché dans toutes les communes de France, fera durer la rude leçon qu'il a infligée M. Gambetta et à ses compères. Venant de l'orateur du gouverne-

ment, ce désaveu des doctrines révolutionnaires va mettre la foule du côté des conservateurs. Il sera pour les fonctionnaires un avertissement dont ils ont grand besoin, on ne le leur avait jamais aussi nettement donné.

Ce discours n'est pas un des moindres profits que la droite retire de sa conduite digne et loyale. Qu'elle persévère dans cette franchise, elle en sera certainement récompensée et nous avec elle.

On s'entretient de plus en plus de l'interprétation que M. l'abbé Torné-Chavigny, curé de St-Denis-du-Pin (Charente-inférieure) donne depuis 1858 aux centuries de Nostradamus. Les chapitres de la traduction prophétique qu'on voit dans l'ALMANACH DU GRAND PROPHÈTE pour l'année 1872 et dans le nouvel ALMANACH pour 1873, rappellent ce que des journaux de Paris et de province ont dit de ce travail étrange. Personne ne met en doute l'authenticité du texte qu'on voit dans des éditions qui portent la date de 1566. Tout le monde voit dans l'interprétation publiée depuis 10 ans, les événements qui viennent de s'accomplir. L'avenir est dévoilé par le traducteur d'une prophétie « limitant les temps, les lieux et le terme [prix] » ainsi que l'avait dit son auteur.

Les six quatrains, cités dans l'Almanach pour 1872, comme devant s'accomplir cette année, se sont accomplis ou sont en voie de s'accomplir, M. de Bourgoing, a été nommé ambassadeur près du Pape-Roi, depuis qu'on a lu dans ces quatrains : « Les rouges détenus... seigneur prêtre... de Bourgoing... ambassadeur... le tiers premier... »

La lettre d'Henri V à un député de Nantes est venue paraphraser les quatrains qui, d'après le traducteur, annonçaient une sorte de manifeste. « De nuit par Nantes l'Iris apparaitra... Le gouverneur du règne bien sçavant, ne consentir voulant au fait royal... »

Le Journal de Florence, regardé en Italie comme l'organe du Vatican, a publié plusieurs lettres prophétiques de M. l'abbé Torné. Ce respectable et savant prêtre a été entendu avec intérêt par les sommités du clergé en Italie et en France. Son apocalypse interprétée par Nostradamus, publiée en 1862 et rééditée à 5,000 exemplaires en 1872, les Propphéties dues d'Olinarius et d'Oréal, interprétées par leur auteur Nostradamus, inspirait la curiosité de connaître les idées du traducteur de Nostradamus, au sujet des prophéties interprétées si diversement jusqu'à ce jour.

S'adresser, pour recevoir franco le prospectus des ouvrages de M. l'abbé Torné-Chavigny, à l'auteur, curé de St-Denis-du-Pin, par Saint-Jean d'Angely, (Seine-Inférieure.)

DE SAINT-CHÉRON.